

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/003 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2021/03	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 22 (M. LORFEUVRE ne prend pas part au vote)

POUR : 22 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Le dix-huit janvier deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 11/01/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. MANCEAUX Christophe .
M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel.

OBJET : AVENANT n°3 AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE BUZANCY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 ;

Vu la délibération DC2020/30 en date du 26 février 2020 attribuant les marchés de travaux d'aménagement d'un groupe médicoprofessionnel dans ancien bureau de poste 08240 BUZANCY ;

Vu la délibération DC2020/55 du 09 septembre 2020 confiant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que les travaux suivants sont nécessaires :

- **Lot n°1** « Terrassements – Assainissement – VRD- Démolitions – Gros œuvre » : Travaux modificatifs et supplémentaires pour un montant de **2 175.04 € HT** relatif au devis de l'EIRL BRUNSON reçu le 13/10/20 pour différentes raisons : modification de matériaux, dépose de 3 portes de garage, travaux liés à la nature du sol ne permettant pas de réaliser les travaux envisagés, travaux liés à l'état des doublages ne pouvant être conservés comme prévu

Considérant que le montant du contrat initial pour le lot n°2 est de 79 517.80 € HT ;

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'approuver l'avenant, avec incidence financière, avec le Titulaire du lot n° 1 « Terrassements – Assainissement – VRD- Démolitions – Gros œuvre » du marché de travaux d'aménagement d'un groupe médicoprofessionnel dans l'ancien bureau de poste 08240 BUZANCY ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant augmentant de 2 175.04 € HT le montant global et forfaitaire du lot n°1 du marché de travaux d'aménagement de la maison de santé pluriprofessionnelle de Buzancy
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Le Président,

Benoît SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 26 JAN. 2021
et de sa publication ou notification le 26 JAN. 2021